**SEANCE DU 29 JUILLET 2021**

L’an deux mil vingt et un, le 29 juillet, à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Linards, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M Philippe RAIGNÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents ......................................... 11

Votants .......................................... 14

Présents : Mrs et Mmes. RAIGNE, DEBLOIS, VENTENAT, VILLENEUVE-LAMOUREUX, TAURON, SAUTOUR, FAURE, JEANDILLOU, DEBORD, PACREAU, BROUSSE.

Mr Damien FAUCHER a donné procuration à Mr Denis TAURON

Mr Pascal FAUCHER a donné procuration à Mr Philippe RAIGNÉ

Mme Anaïs POURSAT a donné procuration à Mr Didier BROUSSE

Secrétaire de séance : Mme DEBLOIS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de deux élus de l’opposition, Mme Véronique VOISIN et Mr Christian TERRIOUX. Dans ce cas de figure, ce sont les colistiers, dans l’ordre de la liste qui sont élus, donc madame Anaïs POURSAT et Mr Bernard COLOMBIER. Ce dernier a, à son tour, démissionné, remplacé par Mme Nadège MAURICOU qui, elle aussi a démissionné. Monsieur le Maire doit rencontrer sous peu Mr Cédric BONNICHON, prochain sur la liste. Mme POURSAT est absente ce soir car en villégiature.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer sur la suppression du 4ème point à l’ordre du jour. Les élus acceptent à l’unanimité des membres présents.

**APPROBATION COMPTE RENDU DU 18 JUIN 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion du 18 juin 2021.

Le conseil municipal approuve, à l’unanimité, ledit compte rendu.

**ADMISSIONS EN NON VALEUR**

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que des factures restent impayées à ce jour :

*BUDGET PRINCIPAL :*

Titre de 2016 à 2018 994.16€

TOTAL **994.16€**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte lesdites non-valeur à l’unanimité des membres présents.

**DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

Mr le maire propose sur le budget principal :

les modifications budgétaires suivantes en section de fonctionnement dépenses:

* Article 6411 : -3 174.00€
* Article 023: +3 174.00€

les modifications budgétaires suivantes en section d’investissement dépenses:

* Article 2313 (prog vestiaires stade) : -13 000.00€
* Article 21318 (prog réfection Monument aux morts) : +2 016.00€
* Article 2184 (prog achat mobilier accueil) : +4 000.00€
* Article 2151 (prog voirie 2021) : +3 876.00€
* Article 1325 (trop perçu subv SEHV 2019) : 12 282.00€

les modifications budgétaires suivantes en section d’investissement recettes:

* Article 1641 (emprunt Conseil départemental): +6 000.00€
* Article 021 : +3 174.00€

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, accepte ladite modification.

**C.L.E.C.T.(COMMISSION LOCALE DES CHARGES TRANSFEREES)**

Monsieur le maire explique que le dernier transfert de compétences date du 1er janvier 2020, avec la compétence eau. Dans ce cas, la C.L.E.C.T. doit se réunir dans les neuf mois qui suivent le transfert ; les circonstances (renouvellement des Conseils municipaux, crise COVID) ont retardé cette échéance.

Néanmoins, le transfert de l’eau n’a pas d’incidence sur les allocations de compensation versées par Briance Combade puisque la compétence est incluse dans un Service Public Industriel et Commercial où les charges et les produits doivent s’équilibrer. De plus, certaines communes ne disposaient pas d’un budget annexe et il est donc difficile d’évaluer les charges et produits transférés.

La C.L.E.C.T. est composée d’un membre désigné par chaque commune ou à défaut du maire. La commune de SURDOUX n’a pu participer au vote puisque représentée par un adjoint non désigné par le Conseil municipal. La commission a désigné Joël FORESTIER (Neuvic-Entier) président et Jean ROLLAND (La-Croisille-sur-Briance) vice-président.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, dit avoir pris connaissance du rapport lu par monsieur le Maire.

**CONVENTION PLU**

Monsieur le Maire annonce aux élus que le PLUI a été rejeté par quatre communes sur les dix que compte Briance Combade, représentant plus de 25% des communes et 20% de la population du territoire.

Pourtant, la commune de Linards a besoin d’un document d’urbanisme. Aussi, monsieur le Maire a rencontré Mr PERRAUD qui prévoit un coût d’environ 35 000.00€ subventionné à hauteur de 20 à 30% pour la mise place d’un PLU. Le travail s’étalera sur plusieurs années avec 7 phases possibles. L’accompagnement proposé est gratuit et sans engagement. Ce projet sera inscrit sur le budget 2022. Monsieur le maire donne lecture de la convention.

Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, est favorable à l’élaboration d’un PLU et autorise monsieur le Maire à signer ladite convention.

**AFFAIRES DIVERSES**

* Foire artisanale : suite à la dégradation de la situation sanitaire, seul une quinzaine d’artisans se sont inscrits. Le CAC demande au Conseil municipal de se prononcer sur le maintien de la foire artisanale. Monsieur le Maire propose de ne pas la maintenir. Tous les élus pensent de même.
* Le protocole de la rentrée scolaire est arrivé ; la cantine restera dans la salle des fêtes.
* Poste de cuisinier : monsieur le Maire et Mme VILLENEUVE ont rencontré plusieurs candidats. Suite à la réouverture des restaurants, ils ont tous trouvé un emploi. Aussi, Mr MONTPION, actuellement employé comme adjoint technique contractuel sera embauché à compter du 23 août 2021 en CDD jusqu’aux vacances de Noël ; s’il donne satisfaction, son contrat sera prolongé jusqu’à la fin de l’année scolaire puis transformé en emploi permanent. S’il ne répond pas aux attentes, un nouvel appel à candidature sera lancé. Certains élus ont reçu de mauvais retours. Monsieur le Maire explique qu’il est employé depuis le 23 juin et que pour l’instant, son comportement et son travail sont satisfaisant.il faut lui laisser une chance. Il est diplômé en cuisine et a suivi une formation HAACP Mme JEANDILLOU assure que la priorité doit être donnée à la réfection de la cantine.
* AMI (Appel à Manifestation d’Intérêt) : la commune a ouvert un dossier de candidature auprès de Monts et Barrages dans le cadre de la loi EGALIM. Le but est d’utiliser, pour la cantine, des circuits courts et/ou des produits issus de l’agriculture biologique afin de garantir une qualité nutritionnelle optimale. Le cuisinier participera à ce projet. Une réunion est prévue avec Lin’Epicerie.
* Food truck : la mairie a reçu une demande d’installation d’un food truck (hamburger, panini) le lundi soir. Une convention sera signée.
* CTD : plusieurs dossiers sont en cours :

-adressage (30%) soit 11 010.00€

-club house (30%) soit 15240.00€ (2ème tranche)

-extinction EP soit 16 750.00€

Michel VENTENAT rappelle que 47 999.94€ ont été inscrits au budget 2021 pour la réfection de la voirie communale. Trois entreprises ont été sollicitées. Les devis, pour 2 km 850 de route, s’élèvent à 96 000.00€ pour la SARL MARECCHIA, 104 003.40€ pour EUROVIA et 155 678.40€ pour la COLAS. Les travaux concerneraient les voies de Boulandie-Sautour-le-Grand (500m : 12 701.00€ HT), Salas (900m : 18 7968.00€, le Cluzereau (200m : 5 366.00€) et Oradour (250m :6 493.50€) d’où un coût total de 51 874.68€ TTC. Certains chemins sont goudronnés mais non intégrés dans la voirie communale ce qui joue sur la DGF.

Michel VENTENAT propose de réaliser un diagnostic sur 20 ans. Jean Claude SAUTOUR informe que Briance Combade en 2018-19 a procédé à une étude dont il a résulté que l’état des routes était moyen.

Corinne JEANDILLOU propose que les employés s’associent aux travaux afin de pouvoir réaliser un linéaire plus important.

* Scouts : Mr le Maire informe que des scouts ont dormi dans la salle de la Ruche et qu’ils ont envoyé une lettre de remerciement.
* Lors de la prochaine réunion du Conseil, Jean Claude SAUTOUR présentera le rôle et les compétences de la communauté de communes Briance Combade.

Séance levée à 22 h 30